



Conditions & Tarifs des produits et services bancaires
spécifiques à la clientèle Banque Privée

AU 1^{ER} JUILLET 2026



Chers clients,

Nous vous remercions sincèrement de la confiance que vous accordez à la Caisse d'Épargne Grand Est Europe.

En rejoignant la **Banque Privée Caisse d'Épargne Grand Est Europe**, vous bénéficiez d'une gamme exclusive de produits et services conçus pour répondre à vos attentes.

Votre Banquier Privé dédié vous assure un accompagnement personnalisé et des conseils adaptés à vos projets, dans le cadre d'une organisation dynamique centrée sur vos besoins.

Nos offres Banque Privée se déclinent en deux conventions :

■ **Convention Banque Privée**

■ **Convention Banque Privée Optimal**

Cette brochure présente les principales conditions tarifaires applicables lors de la souscription à la convention choisie.

Pour toutes les opérations et tous les services bancaires non spécifiés dans le présent document, il convient de vous référer à la brochure « Conditions & tarifs des opérations & services bancaires aux Particuliers », disponible sur notre site Internet ou sur simple demande auprès de votre Banquier Privé :

https://www.caisse-epargne.fr/grand-est-europe/votre-banque/reglementation/tarifs/*

Votre Banquier Privé reste à votre disposition pour toute question ou précision complémentaire. Nous sommes là pour vous accompagner et vous aider à faire le meilleur choix.



Convention Banque Privée

Convention Banque Privée 150,00 €/trimestre

Services inclus dans cette convention :

- Accompagnement et suivi personnalisé par un Banquier Privé
- Accès au service clients dédié à la clientèle Banque Privée
- Accès à l'offre épargne Banque Privée de la CEGEE et de ses partenaires
- Accès à l'offre des services patrimoniaux de la Banque Privée et de ses partenaires
- Accès à un accompagnement personnalisé dans l'étude de financements patrimoniaux sur mesure
- Réalisation d'un bilan patrimonial sur demande du client
- Abonnement à l'agrégateur patrimonial Money Pitch
- Accès à l'ensemble des produits et services proposés par la CEGEE
- Frais de tenue de compte
- Service opérations courantes illimitées
- Frais de souscription et de versement sur la gamme des contrats d'assurance-vie sélectionnée par la CEGEE et ses partenaires **Remise de 100%**
- Droits de garde PEA - PEA PME et CTO..... **Remise de 50%**



Convention Banque Privée Optimal

Convention Banque Privée Optimal..... 250,00 €/trimestre

Services inclus dans cette convention :

- Accompagnement et suivi personnalisé par un Banquier Privé
- Accès au service clients dédié à la clientèle Banque Privée
- Accès à l'offre épargne Banque Privée de la CEGEE et de ses partenaires
- Accès à l'offre des services patrimoniaux de la Banque Privée et de ses partenaires
- Accès à un accompagnement personnalisé dans l'étude de financements patrimoniaux sur mesure
- Réalisation d'un bilan patrimonial sur demande du client
- Abonnement à l'agrégateur patrimonial Money Pitch
- Accès à l'ensemble des produits et services proposés par la CEGEE
- Frais de tenue de compte
- Service opérations courantes illimitées
- Frais de souscription et de versement sur la gamme des contrats d'assurance-vie sélectionnée par la CEGEE et ses partenaires **Remise de 100%**
- Droits de garde PEA - PEA PME et CTO. **Remise de 50%**
- Offre Groupée de Services Formule Optimal individuelle ou famille avec Carte Visa Infinite, selon composition du foyer **Inclus**
- Accès au Club Visa Infinite. **Inclus**

Services à l'unité

- Accompagnement personnalisé par une équipe dédiée, avec offres et services exclusifs, incluant : **Nous consulter**
 - Accompagnement et suivi personnalisé par un Banquier Privé
 - Accès au service clients dédié à la clientèle Banque Privée
 - Accès à l'offre Epargne Banque Privée de la CEGEE et de ses partenaires
 - Accès à l'offre des services patrimoniaux de la Banque Privée et de ses partenaires
 - Accès à un accompagnement personnalisé dans l'étude de financements patrimoniaux sur mesure
- Services de Gestion Privée : Bilan patrimonial « Scan Patrimoine » **Nous consulter**
- Money Pitch **Gratuit**

Service sécurisé disponible sur Internet ou à partir d'une application mobile, dédié à l'analyse budgétaire et patrimoniale, incluant un service d'agrégation de comptes, des indicateurs et alertes patrimoniales réservé à la clientèle Banque Privée.
- Tenue de compte de dépôt⁽¹⁾ (hors forfaits) 11/25 ans Gratuit **6,50 €/trimestre
soit 26,00 €/an**
- Service opérations courantes illimitées **32,40 €/an**

Chèques de banque, émission de virements et prélèvements SEPA sur tous canaux, recherche simple de documents de moins d'un an, etc.

PLACEMENTS FINANCIERS

- Frais de souscription et de versement sur la gamme des contrats d'assurance-vie sélectionnée par la CEGEE et ses partenaires **Nous consulter**
- Droits de garde PEA - PEA PME et CTO :
Conditions tarifaires présentées aux pages 34, 35, 36 de la Brochure « Conditions & tarifs des opérations & services bancaires aux Particuliers ».

(1) Les clients titulaires d'une offre groupée de services sont exonérés des frais de tenue de compte.

GESTION SOUS MANDAT **Nous consulter**

PARTS SOCIALES

■ Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales,
quel que soit le support de détention..... **Gratuit**

A SAVOIR

Les parts sociales sont des parts de capital de Caisse d'Épargne. Détenir des parts sociales, c'est devenir sociétaire de votre Caisse d'Épargne et donc être copropriétaire d'une fraction de l'entreprise. Cela confère deux grands droits : 1. voter en assemblée générale selon le principe «un homme, une voix» et 2. percevoir une rémunération sous forme d'un intérêt appelé dividende dont le montant est voté annuellement par l'assemblée générale.

Être sociétaire, c'est également appartenir au Club des Sociétaires et avoir accès à une plateforme d'avantages (bons d'achat, cashback (remise après achat) et remises immédiates).



AVANTAGES CLUB VISA INFINITE

La Formule Optimal avec la carte Visa Infinite est incluse dans la Convention Banque Privée Optimal.

Le **Club Visa Infinite** permet aux Détenteurs de la carte Visa Infinite de bénéficier d'invitations à des événements exclusifs sur inscription, d'offres privilégiées auprès de nos partenaires et d'un service de conciergerie.



Pour découvrir l'ensemble des privilèges, rendez-vous sur le site **www.visainfinite.fr** ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Coût de connexion selon votre opérateur.



Formule Optimal

■ Formule Optimal (cotisation mensuelle) - Incluse dans la Convention Banque Privée Optimal

Cartes bancaires ⁽¹⁾	Visa Infinite⁽²⁾ Débit différé
Autres services inclus dans l'offre	• Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, etc.) : Direct Ecureuil • Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil • Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux)⁽³⁾ • Les services Eparfix ou Eparplus • L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne • Tenue de compte • Le service Option Internationale - Formule 3 Séjour + • Autorisation de découvert avec une exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 1 000 € de découvert autorisé⁽⁴⁾ • Des virements SEPA instantanés (Instant Payment), sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé • Accès à un conseiller par téléphone sur des horaires étendus • Assurance sur compte (protection en cas de Perte/vol des moyens de paiements/vol des espèces, perte et vol des papiers officiels et vol des clés)⁽⁵⁾
Formule Famille ⁽⁶⁾	54,60 €/mois
Formule Individuelle ⁽⁷⁾	41,50 €/mois
Formule Individuelle Jeunes (18/28 ans)	50 % de réduction, soit 20,75 €
Professionnels ⁽⁸⁾	50 % de réduction

(1) Si Formule Individuelle, une carte bancaire. Si Formule Famille, une carte bancaire par compte et/ou 2 cartes pour un compte joint avec au maximum 4 cartes pour les parents souscripteurs. Au maximum, 2 cartes Visa Infinite ou 2 cartes Visa Platinum ou 2 cartes Visa Premier incluses.

(2) Carte bancaire non commercialisée auprès des mineurs.

(3) À l'exception des clients mineurs.

(4) Clients majeurs uniquement et après étude de votre dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation.

(5) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(6) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée selon leur âge. Si la Formule Famille contient déjà 2 cartes Visa (hors Visa Classic), toute carte bancaire supplémentaire hors Visa Classic se verra appliquer un surcoût mensuel en fonction de la carte : 3 € pour une carte Visa Premier, 6 € pour une carte Visa Platinum, 12 € pour une Visa Infinite.

(7) Si fourniture d'une 2^e carte au choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

(8) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et équipé d'un forfait Pro, destiné à leur activité professionnelle (hors auto-entrepreneurs et SCI).

Résoudre un litige

VOTRE CAISSE D'EPARGNE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller en agence ou e-agence est le premier interlocuteur pour répondre à votre réclamation.
- Vous pouvez également écrire au Service Relations Clientèle, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

PAR COURRIER	PAR INTERNET	PAR TÉLÉPHONE
Caisse d'Epargne Grand Est Europe Service Relations Clientèle 5 Parvis des Droits de l'Homme 57012 METZ Cedex	www.caisse-epargne.fr ⁽¹⁾ (région Grand Est Europe) rubrique « Nous contacter » « Réclamation et médiation »	09 69 36 27 38 ⁽²⁾

Délai de traitement

- Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui n'excèdera pas deux (2) mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).
- Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opération par carte bancaire, virement, prélèvement...), la Caisse d'Epargne Grand Est Europe vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

Cas particulier

- Si votre réclamation porte sur l'exécution d'un contrat d'assurance et non sa commercialisation, vous pouvez écrire au service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site : assurances.groupebpce.com, rubrique : [reclamation-et-mediation](#).

(1) Coût de connexion selon votre opérateur.

(2) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

VOTRE RECOURS EN MÉDIATION : VOTRE DERNIER RECOURS EN CAS DE LITIGE

Si la réponse que vous avez reçue ne vous satisfait pas, ou en l’absence de réponse dans les délais indiqués dans la page précédente, vous pouvez saisir **gratuitement** le médiateur compétent sur son site internet ou par voie postale, dans le délai d’un an à compter de votre réclamation auprès votre Caisse d’Epargne sans préjudice des autres voies d’actions légales dont vous disposez.

- **Le médiateur** de la consommation* auprès de la caisse d’Epargne Grand Est Europe pour les litiges liés à la souscription d’un produit ou service bancaire (hors produit financier) et/ ou à la commercialisation d’un produit.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
www.mediateur-cegee.fr ⁽¹⁾	Médiateur de la Caisse d’Epargne Grand Est Europe 2, Place Dauphine - 67925 Strasbourg Cedex 9

- **Le médiateur de l’Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les services et placements financiers -hors assurance-vie- (CTO, PEA, obligations, actions, OPC...), l’information des investisseurs, l’exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres etc.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
De préférence par Internet via le formulaire électronique disponible sur le site www.amf-france.org/fr/le-mediateur ⁽¹⁾ , rubrique « Saisir le médiateur » 	Médiateur de l’AMF - Autorité des Marchés Financiers 17, Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

- **Le médiateur de l’assurance** pour les litiges portant exclusivement sur l’exécution d’un contrat d’assurance, si vous restez mécontent de la décision de l’assureur malgré ses efforts pour vous satisfaire.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
www.mediation-assurance.org ⁽¹⁾	La Médiation de l’Assurance - TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

* Le médiateur de la consommation est le médiateur qui a reçu l’agrément de la CECMC. Pour en savoir plus sur la médiation de la consommation : www.economie.gouv.fr/mediation-conso (1)

(1) Coût de connexion selon votre opérateur.

Informations utiles

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

La Caisse d'Épargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

Assurance : 09 69 36 45 45 Service gratuit
* prix appel *

- Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez BPCE Assurances IARD.

Perte/Vol/Utilisation frauduleuse : 09 69 36 39 39 Service gratuit
* prix appel **

- Pour toute perte ou vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Épargne ou contactez le centre d'opposition Caisse d'Épargne.

En cas de perte ou vol d'un chèque ou de votre chéquier, avertissez d'urgence votre agence bancaire habituelle ou votre centre de relation clients et confirmez immédiatement par écrit votre demande de mise en opposition.

Assistance technique : 09 69 39 29 52 Service gratuit
* prix appel **

- Pour toute aide, contactez votre assistance technique Caisse d'Épargne.

* Numéro cristal (non surtaxé) concernant uniquement les contrats BPCE Assurances IARD.

** Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.



BROCHURE



Caisse d'Épargne et de Prévoyance Grand Est Europe, Banque coopérative régie par les articles L.512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier, société anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance au capital de 681.876.700 euros - siège social à STRASBOURG (67100), 1, avenue du Rhin - 775 618 622 RCS STRASBOURG - immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 004 738. Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers Graphiques n°FR232581_01QHNQ (BPCE-SIRET 493 455 042). 06/2026